

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ST-PANTALEON-DE-LARCHE**

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU 03 février 2026**

Le bilan des activités pour l'année 2025 connaît une forte régression par rapport aux années précédentes, avec le constat d'une baisse des attributions financières de + de 7 000 €, soit presque 50 %.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'aides	60	51	45	67	58	79	49
Attributions financières	13 160 €	8 373 €	7 683 €	13 959,95 €	10 316,50 €	14 340,68 €	7 164,23 €
Subventions de fonctionnement aux associations	6 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

En nombre d'aides, on est passé de 79 à 49 ce qui représente une diminution de 62% par rapport à 2024. La diminution concerne quasiment tous les secteurs, notamment les bons alimentaires. Ils passent de 28 en 2024 à 14 en 2025.

Les aides sociales connaissent également la même évolution et passent de 28 en 2024 à 11 en 2025, soit le plus petit niveau des 7 dernières années. Les chèques taxis restent stables.

	Chèque taxi	Bon alimentaire	Hébergement d'urgence	Aides sociales	Total
2019	22	12	0	26	60
2020	23	12	0	16	51
2021	18	12	0	15	45
2022	22	20	1	24	67
2023	20	23	0	16	59
2024	21	28	2	28	79
2025	23	14	1	11	49

Cette année encore mais dans une bien moindre mesure (- 70%), les aides au « loyer » constituent l'essentiel de la solvabilisation des ménages dans le logement. Les attributions sur l'énergie sont en nette diminution également (- 50%).

Les secours d'urgence suivent également la même évolution (- 47%). Les bons alimentaires ainsi que l'intervention à l'hébergement d'urgence connaissent une baisse dans la même proportion.

AIDES ATTRIBUEES				
Objet des aides	2024		2025	
	Nombre d'aides	Montant total	Nombre d'aides	Montant total
EAU	1	143,00 €	0	0,00 €
FIOUL	0	0,00 €	1	408,50 €
ELECTRICITE / GAZ	6	1 706,16 €	1	500,00 €
LOYER	12	4 988,43 €	5	1 480,25 €
ASSURANCES/MUTUELLES	3	537,02 €	0	0,00 €
CANTINE / GARDERIE	3	671,68 €	1	382,00 €
Frais obsèques / Concession	1	500,00 €	0	0,00 €
DIVERS	2	676,42 €	3	931,97 €
BON ALIMENTAIRE	28	3 076,17 €	14	1 465,61 €
Hébergement d'urgence	2	181,80 €	1	90,90 €
TOTAL	58	12 480,68 €	26	5 259,23
CHEQUE TAXIS	21	1 860,00 €	23	1 905,00 €
Montant attribués	2 655 €		3 720 €	
		14 340,68 €		7 164,23 €

Après une progression des redevances funéraires entre 2019 et 2023 suivie d'une nette diminution en 2024, elles continuent leur régression en 2025 (- 64%).

REDEVANCES FUNERAIRES						
2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 617 €	6 001 €	4 850 €	7 401 €	12 067 €	6 119 €	3 968 €

Malgré la diminution des aides attribuées, le résultat de l'année 2025 est déficitaire de 1 539,43 € (résultat avec report à 14 482,79 €).

	2022	2023	2024	2025
Résultat cumulé	19 231,20 €	27 587,10 €	16 022,22	14 482,79 €

En terme de financement, les redevances funéraires en forte baisse, ne peuvent plus assurer seules le financement du CCAS. De ce fait, pour 2026, une dotation communale à hauteur de 6 000 € est indispensable pour maintenir les dispositifs mis en place par le CCAS et garantir ainsi les aides essentielles, notamment celles à destination des loyers, mais surtout les secours d'urgences avec l'octroi de bons alimentaires pour des publics très fragilisés et n'arrivant plus à boucler les fins de mois.

Dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), le CCAS propose l'aide aux devoirs à l'école du bourg « Raymond Raoul Blusson ». Cela concerne un petit nombre d'élèves, identifiés par les services sociaux (à titre d'exemple : 7 élèves pour 2024/2025 et 4 élèves pour 2025/2026). Par contre, l'interaction est très positive à la fois pour les élèves concernés, la famille et pour l'équipe pédagogique.

L'illectronisme est toujours à la recherche de son public.